



COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 1^{er} JUILLET 2021

Convocation du 24 juin 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 20 mai 2021 ;
- 2) Demande de subvention de l'Union Sportive de Hindisheim – Travaux dans le bâtiment ;
- 3) Demande de subvention de l'Union Sportive de Hindisheim – Arrosage automatique ;
- 4) Rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable ;
- 5) Rapport annuel 2020 grand cycle de l'eau – Périmètre Ehn-Andlau-Scheer ;
- 6) Rapport annuel 2020 du Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer ;
- 7) Nomination de rues ;
- 8) Nouveau mobilier d'information – Plan du village ;
- 9) Création d'un puits de captage ;
- 10) Aménagement et sécurisation de la route de Limersheim et de la rue de la Croix et aménagement de l'extrémité sud de la rue du Fossé : Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre ;
- 11) Travaux de marquage au sol sur RD207 en traversée du village ;
- 12) Acquisition d'une borne commémorative du passage de la 2^{ème} DB du Général Leclerc ;
- 13) Attribution d'un soutien à l'espace jeunes en remerciement des travaux d'été 2021 au titre de l'opération « Agis pour tes vacances » ;
- 14) Animation de l'été – Récompenses ;
- 15) Taxe sur l'affichage publicitaire 2022 ;
- 16) Ecole élémentaire : Prise en charge de séances d'échec ;
- 17) Allocation de fonctionnement aux écoles maternelle et élémentaire pour l'année 2021/2022 ;
- 18) Affaire du personnel : Recrutement d'un agent contractuel ATSEM au sein de l'école maternelle ;
- 19) Divers.

PRESENTS : Mmes SCHNEIDER Christelle - HURTER Marthe - NOISIEZ Clarisse –WOESSNER Céline - FRANÇOIS Marion – CROIZET-LEJEUNE Frédérique - FINCK Marie - MARTZ-OFFERLE Céline
MM. NOTHISEN Pascal – NIEDERGANG Nicolas - PERRAUT Alfred - JEHL Joffrey - CROIZET Eric - EUVRARD Patrick - WEIBEL Philippe – REIBEL Mathieu - SCHNEE Clément

ABSENTS EXCUSES : LAUER Marie-Noëlle (procuration à NOISIEZ Clarisse)
MEYER Gaël (procuration à NIEDERGANG Nicolas)

Secrétaire de séance : Mme Christelle SCHNEIDER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

Points à retirer à l'ordre du jour :

Point n°10 : Aménagement et sécurisation de la route de Limersheim et de la rue de la Croix et aménagement de l'extrémité sud de la rue du Fossé : Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

Accord à l'unanimité pour retirer ce point.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM – TRAVAUX DANS LE BATIMENT

M. le Maire Pascal NOTHISEN donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Union Sportive de Hindisheim qui a réalisé des travaux de peinture dans les vestiaires ainsi que divers autres travaux.

Les travaux de peinture ont été réalisés en intégralité par les bénévoles, soit 216.5 heures de bénévolat représentant une subvention de 329.62 €.

Les autres travaux comprennent l'installation d'une ventilation, le remplacement de convecteurs ainsi que quelques travaux de mise aux normes électriques. Ce chantier a été réalisé par l'entreprise TM Travaux pour un coût de 2543.00 € HT soit 3 051.60 € TTC.

Conformément à la délibération du 19 décembre 2016, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 20% pour les travaux de mise aux normes électriques.

Il propose de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2022.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer à l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15% pour les heures de bénévolat sur présentation d'un décompte nominatif, soit un montant total de 2197.47 € représentant une subvention de 329.62 €,**
- **D'octroyer à l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15% sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 1056 € TTC représentant une subvention de 158.40 €,**
- **D'octroyer à l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 20% pour les travaux de mise aux normes électriques sur présentation des factures acquittées, soit un montant total de 1995.60 € TTC représentant une subvention de 399.12 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

3) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE HINDISHEIM – ARROSAGE AUTOMATIQUE

M. le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Union Sportive de Hindisheim qui souhaite mettre en place un arrosage automatique sur le terrain annexe.

L'acquisition et la location du matériel sont estimées à environ 5000 € représentant une subvention de 750€, à cela s'ajouteront environ 80 heures de bénévolat représentant une subvention de 123€.

Il propose de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule opération sur l'exercice 2022.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité**

- **D'octroyer à l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15% pour les heures de bénévolat sur présentation d'un décompte nominatif, soit un montant approximatif de 820 € représentant une subvention de 123 €,**
- **D'octroyer à l'Union Sportive de Hindisheim une subvention de 15% sur présentation des factures acquittées, soit un montant estimé de 5000 € TTC représentant une subvention de 750 €,**
- **D'autoriser le Maire à payer les subventions.**

4) RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

M. Nicolas NIEDERGANG, adjoint au Maire et Délégué au SDEA présente le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau de l'année 2020.

Les points les plus importants sont :

- * Le nombre d'abonnements sur les communes de Hindisheim/Hipsheim/Limersheim et Nordhouse s'élève à 2017.
- * La tarification à compter du 01/01/2020 de la distribution d'eau est constituée d'une part fixe de 26,40 € HT/an et d'une part proportionnelle de 1,25 € HT/m³, à ces montants s'ajoutent la TVA, la redevance de pollution domestique.
- * 195 530 m³ vendus sur les quatre communes soit 39 m³ vendus par habitant.
- * La production est adaptée aux besoins actuels et futurs mais le stockage est limité.
- * Qualité de l'eau : le service dessert 4967 habitants. Eau de très bonne qualité microbiologique, très dure et faiblement nitraté.

Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de ce rapport sans remarque particulière sachant que celui-ci a été approuvé par le Conseil du SDEA.

5) RAPPORT ANNUEL 2020 GRAND CYCLE DE L'EAU – PERIMETRE EHN-ANDLAU-SCHEER

M. Alfred PERRAUT, Adjoint au Maire, présente le rapport annuel de la commission locale du Grand Cycle de l'eau et plus particulièrement le périmètre de l'Ehn-Andlau-Scheer.

Les points les plus importants sont :

- * le périmètre s'étend sur 18 communes et 83 km².
- * 81km linéaire de cours d'eau

Les programmes en cours :

La quatrième et dernière tranche du programme de restauration de l'Andlau et de la Scheer a été revue et amendée en 2020. Elle porte spécifiquement sur le cours de l'Andlau à Hindisheim, qui présente des écoulements forts homogènes et préjudiciables à l'atteinte du bon état écologique.

Les plans du projet devraient recueillir un avis favorable de la Police de l'eau durant l'année 2021. Les travaux sont planifiés à partir de l'été 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de ce rapport sans remarque particulière

6) RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYNDICAT MIXTE EHN-ANDLAU-SCHEER

Le rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin Ehn-Andlau-Scheer est présenté par M. Alfred PERRAUT, adjoint au maire et représentant local auprès du Syndicat. Le rapport peut être résumé ainsi :

Le Syndicat a été créé en mars 2001 et a pour vocation l'entretien régulier des cours d'eau, les études et les acquisitions foncières nécessaires à l'exercice de cette compétence. Il regroupe 52 communes situées sur le bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer.

L'Ehn et l'Andlau sont les cours d'eau principaux du bassin versant, drainant les eaux de 250 km de rivières et fossés sur une surface de près de 440 km².

Le service administratif est assuré par le personnel du SIVOM du Bassin de l'Ehn, mis à disposition dans le cadre de la convention de mutualisation conclue entre les deux collectivités.

L'équipe technique est composée de 2 agents. Elle assure l'organisation et le suivi du programme des travaux prévus annuellement.

Les travaux d'entretien sont réalisés en partie en régie par les ouvriers du Syndicat.

Interventions et travaux réalisés en 2020 :

- L'animation et sensibilisation à la gestion durable des cours d'eau,
- La mise en œuvre de l'entretien régulier des cours d'eau,
- Le fauchage mécanique et manuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport et ne formule pas de remarque particulière.

7) NOMINATION DE RUES

M. le Maire propose de nommer la nouvelle rue du lotissement « Auf den Dorfgraben » (SAS SOVIA) du nom du premier soldat libérateur entré à Hindisheim avec la 2^{ème} DB (1922-1995) :

« Rue Robert TOUTAIN »

Il propose également de nommer la nouvelle rue du lotissement « Auf den Dorfgraben II » (Mme DAHLENT Carine, Mme DAHLENT Christelle et M. STEINBERGER Guillaume) du nom du Compagnon de la Libération né à Hindisheim (1907-1995) :

« Rue Auguste KIRMANN »

Le conseil municipal, à 17 voix pour et 2 abstentions (Clarisse NOISIEZ et Marie-Noëlle LAUER), adopte ces propositions.

8) NOUVEAU MOBILIER D'INFORMATION – PLAN DU VILLAGE

Mme Christelle SCHNEIDER, Adjointe au Maire et Présidente de la commission Communication Culture Loisirs expose que compte tenu de l'évolution du plan de voirie au cours de ces dernières années et de l'ancienneté du mobilier actuellement implanté, elle propose le renouvellement du plan d'orientation situé au centre du village.

La société France Plan Publicité de Hindisheim nous a fait parvenir un devis pour un coût de 2940.00 € HT soit 3528.00 € TTC. A cela se déduira 190.00 € HT par visuel partenaire, la recherche des partenaires sera effectuée par l'entreprise France Plan Publicité parmi les entreprises du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **De confier le renouvellement du mobilier d'information – plan du village à la société France Plan Publicité de Hindisheim pour un coût de 2940.00 € HT soit 3528.00 € TTC. La facture définitive sera calculée en fonction du nombre de visuels partenaires vendu.**
- **D'autoriser le maire à passer commande et à signer toutes les pièces s'y afférentes.**

9) CREATION D'UN PUIS DE CAPTAGE

M. Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et Président de commission Bâtiment Urbanisme et Sécurité, expose la nécessité de créer un puits de captage à l'entrée sud du village.

Deux entreprises ont transmis un devis :

- SPEYSER de GERSTHEIM pour un coût de 27 010.00 € HT soit 32 412.00 € TTC
- TERRRASSEMENT DICK de BALDENHEIM pour un coût de 4300.00 € HT soit 5160.00 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **De confier la création du puits de captage à l'entreprise Terrassement Dick de BALDENHEIM pour un coût de 5160.00 € TTC,**
- **D'autoriser le maire à passer commande et à signer toutes les pièces s'y afférentes.**

Une discussion s'instaure sur l'utilisation de ce puits, et M. Joffrey JEHL demande ce qu'il en est du projet de terrain synthétique de l'USH dont la commune avait financé le nivellement. M. NIEDERGANG répond que ce projet est en attente et qu'il sera réexaminé prochainement.

10) AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA ROUTE DE LIMERSHEIM ET DE LA RUE DE LA CROIX ET AMENAGEMENT DE L'EXTREMITE SUD DE LA RUE DU FOSSE : ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Point retiré à l'ordre du jour et reporté à plus tard.

11) TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL SUR RD207 EN TRAVERSEE DU VILLAGE

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire et président de la commission bâtiment urbanisme et sécurité, expose que suite aux travaux d'enduits superficiels sur la D207, il y aura lieu de procéder aux marquages au sol en traversée du village.

Deux entreprises ont transmis un devis :

- TH SIGNALISATION de STRASBOURG pour un coût de 6114.24 € HT soit 7337.09 € TTC
- AXIMUM de COLMAR pour un coût de 4485.40 € HT soit 5382.48 € TTC

Après analyse des devis, il s'avère que les prix unitaires sont moins élevés auprès de l'entreprise TH SIGNALISATION de STRASBOURG.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- De confier les travaux de marquage au sol à l'entreprise TH SIGNALISATION de STRASBOURG pour un coût de 7337.09 € TTC,
- D'autoriser le maire à passer commande et à signer toutes les pièces s'y afférentes.

12) ACQUISITION D'UNE BORNE COMMEMORATIVE DU PASSAGE DE LA 2^{EME} DB DU GENERAL LECLERC

Monsieur le Maire fait un rapide rappel historique : Entre le 1^{er} et le 3 août 1944, la 2^{ème} DB du général Philippe LECLERC DE HAUTECLOCQUE débarque à UTAH-BEACH (50). Prenant pied sur le sol de France après une magnifique épopée africaine de plus de trois ans, la 2^{ème} DB participait à la libération de la France aux cotés des alliés jusqu'à STRASBOURG, accomplissant ainsi le serment de KOUFRA (Libye).

Il propose d'acquérir une borne qui symbolisera l'appartenance de la commune à la « VOIE de la 2^{ème} DB » auprès de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque pour un coût d'environ 1800 € net ; à cela s'ajouteront les frais de transport estimé à 200 € et l'acquisition éventuelle de panneaux descriptifs pour un coût de 200 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour et 5 abstentions (Marthe HURTER, Marie-Noëlle LAUER, Clarisse NOISIEZ, Céline MARTZ-OFFERLE et Marion FRANCOIS)

- D'approuver l'acquisition d'une borne commémorative « Serment de Koufra » pour un montant d'environ 1800 € net (frais de transport en sus),
- D'approuver l'acquisition de panneaux explicatifs, l'un national et l'autre qui décrira les événements au niveau local pour un montant de 200 € net (frais de livraison en sus),
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires institutionnels,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

13) ATTRIBUTION D'UN SOUTIEN A L'ESPACE JEUNES EN REMERCIEMENT DES TRAVAUX D'ETE 2021 AU TITRE DE L'OPERATION « AGIS POUR TES VACANCES »

M. Alfred PERRAUT, adjoint au maire, expose que l'Espace jeunes propose à la commune de faire intervenir les adolescents pour effectuer quelques travaux durant l'été dans le cadre de l'opération « Agis pour tes vacances ».

Le choix s'est porté sur divers travaux de peinture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **De donner son accord pour des travaux de peinture par l'espace jeunes dans le cadre de l'opération « Agis pour tes vacances »**
- **De soutenir l'espace jeunes dans son action d'animation par l'octroi d'un bon d'achat de 100 € auprès du magasin LECLERC à Erstein**
- **D'autoriser le maire à régler la facture correspondant au bon d'achat.**

14) ANIMATION DE L'ETE – RECOMPENSES

Madame Christelle SCHNEIDER, Adjointe au Maire et Présidente de la Commission Communication Culture Loisirs, explique que comme chaque année, une animation pour les enfants sera organisée pendant les deux mois des congés scolaires.

Cette année, les enfants devront résoudre des énigmes relatives à l'architecture et les curiosités du village. La commission Communication Culture Loisirs propose une récompense sous forme d'un bon d'achat valable dans un des commerces de Hindisheim pour une valeur à définir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une récompense sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 5.00 € à utiliser dans un des commerces de Hindisheim,**
- **D'autoriser le Maire à payer les factures correspondantes à ces récompenses.**

15) TAXE SUR L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE 2022

Vu la délibération du 29/08/1988 instaurant la taxe sur les emplacements publicitaires au 1^{er} janvier 1990,

Vu la délibération du 17/08/1995 décidant de la reconduction de la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes,

Vu la réforme des taxes locales sur la publicité extérieure du 04/08/2008,

Vu l'article L2333-6 et suivants du CGCT fixant les tarifs maximaux applicables en 2022,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **D'appliquer pour 2022 sur le territoire du ban communal les tarifs prévus par le droit commun, à savoir 16.20 € par an et m2 de superficie utile pour les supports non numériques et le triplement pour les supports numériques, sachant que le tarif est révisable annuellement par décision préfectorale,**
- **De charger le maire de l'application de ces mesures et l'autorise à signer tous les documents y afférents.**

16) ECOLE ELEMENTAIRE : PRISE EN CHARGE DE SEANCES D'ECHEC

Mme Christelle SCHNEIDER, Adjointe au Maire et Présidente de la commission scolaire, expose avoir été interpellée par Mme FAHRNER, Directrice de l'école élémentaire, afin de proposer une initiation échiquienne à l'école.

Un devis a été demandé à M. Serge HIRSTEL, animateur diplômé de la Fédération Française des Echecs. Celui-ci a émis plusieurs propositions :

- 8 séances par classe (4 classes pour l'année scolaire 2021/2022), soit 32 séances pour un coût de 26€ par séance soit un total de 832 € (208€ par classe)
- 10 séances par classe pour un coût de 234 € par classe (la dixième séance étant gratuite).

La commission scolaire réunie le 1^{er} juillet 2021 a émis un avis favorable à la proposition pour 10 séances par classe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition de 10 séances par classe de M. Serge HIRSTEL,**
- **De prendre en charge les frais liés à l'initiation échiquienne à l'école élémentaire.**

17) ALLOCATION DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2021/2022

Vu la délibération de principe prise le 19/07/2001 qui définit les allocations octroyées aux écoles de la commune,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

Pour l'année scolaire 2021/2022 :

- De fixer l'allocation budgétaire de fonctionnement à :

- **3 200 € pour l'école élémentaire**
- **1 700 € pour l'école maternelle**

Pour l'école maternelle il complète cette allocation par un montant de **330 €** pour l'achat de fournitures, de petit matériel ou de prestations d'animation de la petite enfance.

Ces enveloppes budgétaires devront être respectées avec une tolérance de plus ou moins 15 €. Les achats s'effectueront par le corps enseignant conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics sur bons de commandes visés par le Maire ou, en son absence, par un adjoint.

Le paiement des factures sera effectué par mandatement de la commune sur présentation des factures visées par le directeur et/ou la directrice de chacune des deux écoles.

- De réserver pour l'année scolaire 2021/2022 une ligne budgétaire de **900 €** au profit de l'école élémentaire pour l'organisation de sorties pédagogiques, de classes vertes ou de stages.

L'affectation budgétaire aux actions s'effectuera, sous réserve d'approbation du conseil municipal, sur présentation des projets dans le cadre d'un programme pédagogique qu'il appartiendra au corps enseignant de soumettre à la municipalité au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Les conseillers se réservent la possibilité d'émettre un avis défavorable à l'intervention d'origine communale pour financer des actions purement ludiques, sans un intérêt pédagogique évident s'inscrivant dans le cadre du projet pédagogique.

18) AFFAIRE DU PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL ATSEM AU SEIN DE L'ECOLE MATERNELLE

Le maire rappelle la délibération du 07/07/2020 portant renouvellement d'un poste d'agent contractuel 2^{ème} classe à temps non complet faisant fonction d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles.

Compte tenu des besoins exprimés par le corps enseignant de l'école maternelle et de la fin du contrat de l'ATSEM, il y a lieu de maintenir le renforcement des effectifs du service d'aide organisationnel aux enseignantes par un agent faisant fonction d'ATSEM, le Maire propose le renouvellement du contrat à temps non complet et sur une durée de 3 années à compter du **1^{er} septembre 2021**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- **De créer un poste d'agent contractuel 2ème classe à temps non complet faisant fonction d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles pour une durée hebdomadaire de travail de 17/35^{ème} sur une durée de 3 années à compter du 1^{er} septembre 2021,**

- La rémunération sera calculée conformément à la réglementation sur la base d'un salaire brut mensuel correspondant au 2^{ème} échelon de l'indice brut 359, indice majoré 335 selon le cadre d'emploi d'Agent Spécialisé principal des Ecoles Maternelles
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

19) DIVERS

a) Informations

M. le Maire rappelle les prochains rendez-vous et remercie le groupe déco pour la magnifique décoration estivale. Dans le cadre du projet « Lire ta ville », l'école a travaillé sur la légende de la dent de mammoth. N'ayant pas trouvé la véritable dent, ils en ont fabriqué une et l'ont remis à Monsieur le Maire qui l'a exposé dans la vitrine de la salle de mariage.

Le bureau des Maires de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a décidé d'attribuer l'enveloppe de soutien à la vie associative aux associations suivantes :

- AAPPMA pour la création de frayères naturelles : 498 €
- Union sportive de Hindisheim pour l'annulation des manifestations suite au COVID : 1500 €
- Cercle St Etienne pour l'organisation de la fête des récoltes d'antan : 2500 €

La communauté de communes a attribué une subvention de valorisation et sauvegarde de l'habitat patrimonial à la SCI S3G qui a rénové une maison de 1805 en quatre logements.

Des nouveaux panneaux et paniers de basket vont être installés au city stade.

b) Urbanisme

Permis de construire

- HURTER Dany – 3a rue des Alouettes
Construction d'un volume secondaire accolé à la maison d'habitation
Refusé

Déclarations préalables

- FRICKER Marcel – 57a rue de la Toussaint
Mise en place d'une véranda
- PERRAUT Alfred – 239d rue du Château
Remplacement de la porte d'entrée et de la porte de garage
Accordée
- ZAEGEL Gilles – 8 rue Principale
Mise en place d'un muret et de claustras
- JUNG Pascal – 6 rue des Prunus
Installation d'une pergola

Droit de préemption

- 1 rue des Marronniers

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces transactions.

c) Prochaines dates à retenir

- Mardi 06 juillet 2021 : Inauguration rue des Sœurs et animations estivales
- Mercredi 07 juillet 2021 : Conseil communautaire CCCE
- Mardi 13 juillet 2021 : Feu d'artifice
- Mercredi 28 juillet 2021 : Jury maisons fleuries
- Vendredi 10 septembre 2021 : Accueil nouveaux arrivants
- Mardi 14 septembre 2021 : Conseil Municipal

- Samedi 25 septembre 2021 : Spotjohrputz
- Jeudi 21 octobre 2021 : Conseil Municipal
- Lundi 1^{er} novembre 2021 : Cérémonie Monument aux morts & expo Mado
- Mardi 16 novembre 2021: Conseil Municipal
- Jeudi 16 décembre 2021 : Conseil Municipal

Fin de séance : 23h